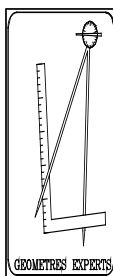


ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

Sylvain DEVAUX

Géomètre Expert Foncier
Diplômé par le Gouvernement
Ingénieur Géomètre
Expert près la Cour d'Appel de Versailles



15 bd Aristide Briand
92150 SURESNES

108 chemin de Paris
78990 ELANCOURT

Tél. : 01 45 06 27 60
Fax : 01 46 97 03 36
N° SIRET :

Tél. : 01 30 50 19 95
Fax : 01 30 51 16 35
N° SIRET :

415 074 129 00057

415 074 129 00024

Port : 06 77 19 46 86
urbanisme@devaux-expert.fr

Maître CORTES
Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine
21, rue de Chartres
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

REF. A RAPPELER

170047

Suresnes, le 20 mars 2017

BORDEREAU D'ENVOI

- | | | | | | |
|-------------------------------------|------------------|--------------------------|---|--------------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> | Pour information | <input type="checkbox"/> | Révisé (Annule et remplace la précédente édition) | <input type="checkbox"/> | En complément |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Pour exécution | <input type="checkbox"/> | Pour archives | <input type="checkbox"/> | Pour étude |
| <input type="checkbox"/> | Pour approbation | <input type="checkbox"/> | En retour | <input type="checkbox"/> | |

Affaire : LICITATION POURTIER

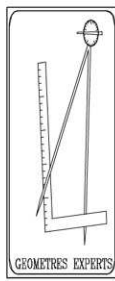
Vos Références :

Objet : COLOMBES - 110, rue de Chatou

Nombre	Désignation des pieces	Observations
1	Note d'Honoraires	
1	Extrait cadastral de modèle 1	
1	Certificat d'Urbanisme d'Informationavec Certificat s Communaux	
2	Plans de situation	
2	Plans de Masse	
1	Certificat de carrières	

15bd Aristide Briand
92150 SURESNES
Tél. : 01 45 06 27 60
Fax : 01 46 97 03 36
N° SIRET :
415 074 129 00016

108 chemin de Paris
78990 ELANCOURT
Tél. : 01 30 50 19 95
Fax : 01 30 51 16 35
N° SIRET :
415 074 129 00024



Mme Marie-Noëlle POURTIER
La Fontaine Orin
61570 MORTREE

sylvain@devaux-expert.fr

Facture

N° Dossier	170047 /
Facture N°F17037741	

Suresnes, le 20/03/2017.

Page 1 sur 1

Adresse des travaux : 110, rue de Chatou 92700 COLOMBES

Objet : Affaire : Licitacion POURTIER

Vos références : FC

Référence	Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
	FORFAIT URBANISME : Dossier complet de renseignements d'urbanisme avec plan de situation, extrait cadastral de modèle 1 et documents communaux.	241,67	1		241,67

Facture payable au 30/03/2017

Total HT € 241,67

Total TVA 20% 48,33

Total TTC € **290,00**

Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR. En application de la loi n° 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée. Paiement par chèque.

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

Sylvain DEVAUX

Géomètre Expert Foncier

Diplômé par le Gouvernement

Ingénieur Géomètre

Expert près la Cour d'Appel de Versailles

15,bd Aristide Briand
92150 SURESNES

108, chemin de Paris
78990 ELANCOURT

Tél. : 01 45 06 27 60

Tél. : 01 30 50 19 95

Fax : 01 46 97 03 36

Fax : 01 30 51 16 35

Numéro SIRET :

Numéro SIRET :

415 074 129 00057

415 074 129 00024

Port : 06 77 19 46 86

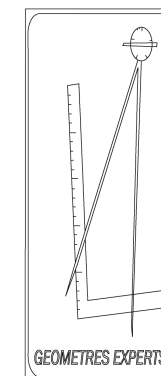
urbanisme@devaux-expert.fr

**PIECES D'URBANISME
POUR VENTES IMMOBILIERES**

Affaire : **LICITATION POURTIER**

Vos Références :

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
COLOMBES
110, rue de Chatou**



Dossier 170047
Mars 2017

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance du SPDC
Tél : 0 810 007 830
(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00



N° de dossier
170047

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 20/03/2017
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : Cabinet DEVAUX Sylvain

SF1701159267

DESIGNATION DES PROPRIETES										
<i>Département</i> : 092				<i>Commune</i> : 025 COLOMBES						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
AY	0217			110 RUE DE CHATOU	0ha07a10ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

**MAIRIE
DE COLOMBES**

CERTIFICAT D'URBANISME - Simple Information
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 09/02/2017, complétée le

N° CU 092 025 17 00101

Par : **Monsieur DEVAUX**

Demeurant à : **15 BD ARISTIDE BRIAND
92150 SURESNES**

Représenté par :

Sur un terrain sis à : **110 RUE DE CHATOU
AY 217**

Surface (m²) : 710

CADRE 2 : TERRAIN DE LA DEMANDE

Superficie des terrains de la demande (1) :

(1) *(sous réserve de l'exactitude de la déclaration du demandeur)*

CADRE 3 : OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Demande formulée en vue de connaître le droit de l'urbanisme et les limitations au droit de propriété et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus.

CADRE 4 : REPONSE A LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Ce certificat présente les renseignements généraux concernant le droit applicable au terrain susvisé.

CADRE 5 : ACCORDS NECESSAIRES

CADRE 6 : DROIT DE PREEMPTION ET BENEFICIAIRE DU DROIT : LA COMMUNE

Droit de préemption urbain renforcé

(Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une Déclaration d'Intention d'Aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption cité ci-dessus. Elle comportera l'indication du prix et des conditions de la vente projetée.)

SANCTION : Nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

CADRE 7 : NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

Zone de dégagement radioélectrique

Zone de dégagement des aérodromes

CADRE 8 : NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal le 30/01/2013. Modifié de façon simplifiée le 19 décembre 2013, modifié le 2 juillet 2015 et le 12 décembre 2016.

Zone UD du PLU

Les programmes de construction privée présentant une surface de plancher supérieure à 1 500 m² devront répondre aux obligations suivantes : 20% de la surface de plancher au minimum seront en accession à coût maîtrisé.

Les programmes de construction privée présentant une surface de plancher supérieure à 1 500 m² devront répondre à l'obligation suivante : 30% de la surface de plancher au minimum seront en logements sociaux.

CADRE 9 : CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

(ces dispositions figurent dans le document joint au présent certificat)

CADRE 10 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA DENSITE

Sans objet

CADRE 11 : EQUIPEMENTS PUBLICS

RESEAUX	Desserte	Desservi : Capacité			Vers le
		Bonne	Insuffisante	Mauvaise	
Eau potable	Non renseigné				
Eaux pluviales	Non renseigné				
Eaux usées	Non renseigné				
Gaz	Non renseigné				
Electricité	Non renseigné				
Téléphone	Non renseigné				
Voirie	Non renseigné				

CADRE 12 : TAXES ET CONTRIBUTIONS

(Les taxes et contributions ne peuvent être examinées qu'à l'examen de l'instruction de demande d'autorisation. Les renseignements ci-dessous n'ont qu'un caractère indicatif, valable à la date de délivrance du présent certificat.)

TAXE D'AMENAGEMENT :

Part communale : 5%

Part départementale : 2.3%

Part régionale : 1%

REDEVANCE pour la création de bureaux ou de locaux de recherche en région Ile-de-France

REDEVANCE d'archéologie préventive : 0.4%

CADRE 13 : OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**CADRE 14 : FORMALITES ADMINISTRATIVES PREALABLES A L'OPERATION**

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme

Fait à COLOMBES, le 06 MARS 2017



Pour Le Maire et par délégation,
L'adjointe au Maire à l'Urbanisme
et au Grand Paris.

Amélie DELATTRE.

LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS CI-DESSOUS

EFFETS DU CERTIFICAT D'URBANISME : Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée. Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. En effet si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas, sauf exceptions, vous être opposées.

DROITS DES TIERS: La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges du lotissement...), que le certificat d'urbanisme ne vérifie pas.

DUREE DE VALIDITE: Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation.

RENSEIGNEMENTS Pour toute demande de renseignements complémentaires, s'adresser à :

**Service Droit des Sols
Mairie de Colombes**

Pôle Développement Territorial
Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement
Service Droit des Sols
☎ : 01-47-60-80-80

CERTIFICAT DE NUMEROTAGE

Vos réf : 170047

Correspondant : Monsieur RUEDA poste 8420

Le Maire de COLOMBES certifie que la propriété cadastrée :

AY 217

est à ce jour sise 110 RUE DE CHATOU.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré.

COLOMBES, le 06 MARS 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire à l'Urbanisme
et au Grand Paris.



Amélie DELATTRE.

Hôtel de Ville - Place de la République - 92701 Colombes Cedex - Tél. : 01 47 60 80 00 - Fax : 01 47 60 80 85

Toute correspondance doit être adressée à « Madame le Maire de Colombes » République Française Département des Hauts-de-Seine

Pôle : Développement Territorial
Direction : Habitat et Logement
Service : Habitat Privé
Affaire suivie par : Mme KAGAN
Tél : 01 47 60 43 67
Fax : 01 47 60 40 81

SYLVAIN DEVAUX
Géomètre Expert Foncier
15 boulevard Aristide Briand
92150 SURESNES

Colombes, le 27 FEV. 2017

V/Réf : 170047

Objet : Certificat de non péril

Le maire de Colombes atteste que le bâtiment sis 110 rue de Chatou à Colombes (92700), appartenant à la (les) parcelle(s) AY 217,

n'est pas à ce jour frappé d'un arrêté de péril.

fait l'objet d'un arrêté de péril ordinaire en date du

Caroline COBLENTZ



1^{ère} Adjointe Déléguée au Logement, à l'Habitat, au Développement Économique, à l'Emploi
Conseillère Régionale d'Île de France



Direction : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE
Service : HYGIENE HABITAT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
☎ : 01 47 60 81 21

ATTESTATION

Le 23 FEV. 2017

Vos réf. : 170067

Le maire de Colombes soussigné, atteste que l'immeuble sis :

110, av. de Chateau

Section AN N° 247 n'a pas fait l'objet à ce jour, d'interdiction d'habiter au titre de l'insalubrité.

Conformément aux dispositions des articles L 1334-5 à 12 de la loi santé 2004-806 du 9 août 2004, le vendeur de biens immobiliers à usage d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 a obligation de réaliser un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) dont les conditions de réalisation et le contenu sont précisés par le décret 2006-474 et l'arrêté du 25 avril 2006.

Enfin, en application de la Loi n° 99-471 du 8 juin 1999, le préfet des Hauts de Seine a pris un arrêté en date du 22 décembre 2004, déclarant l'ensemble du département en zone contaminée ou susceptible de l'être par les termites. A compter du 15 janvier 2005, le vendeur de biens immobiliers à usage d'habitation a obligation de joindre aux actes de ventes signés, un état parasitaire établi depuis moins de trois mois à la date de l'acte authentique pour qu'une clause d'exonération de garantie de vice caché puisse être stipulée.

Nora DJELLAB

Adjointe au Maire
Déléguée à la Politique de la
Ville, Santé Hygiène



92701 Colombes Cedex

VILLE DE COLOMBES

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES
GESTION DU DOMAINE PUBLIC**



☎ 01 47 60 81 50
Fax : 01 47 60 43 23
DOSSIER SUIVI PAR CATHERINE KOZIEL

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT L'ALIGNEMENT APPROUVE

N/REF: 170047
CONSORTS POURTIER

N/REF : 150

	Situation de l'immeuble par rapport à l'alignement approuvé (voir NOTA)			Voie privée dépourvue de tout alignement officiel
	Aligné	En saillie	en retrait	
110, rue de Chatou	X			

Alignement (s) actuel (s) conservé (s)

NOTA: La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement approuvé est donné à titre de simple indication, elle ne préjuge ni les résultats d'une application précise de l'alignement considéré, ni l'incidence des alignements projetés qui pourraient être mentionnés au certificat d'urbanisme.

OBSERVATIONS: Les dispositions intéressant l'immeuble sont signalées par une croix dans la case correspondante. L'absence de ce signe implique que la rubrique ne concerne pas l'immeuble dont il s'agit.

Le

03 MRS 2017
Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire

Yves PIQUE



**SYLVAIN DEVAUX
GEOMETRE EXPERT FONCIER
15 bd Aristide Briand**

92150 SURESNES

Direction : Espace Public

Affaire suivie par : Christelle Beaussart

Réf. : CB/CK/2015/1

Colombes, le 03 MARS 2017

Objet : Demande de certificat d'alignement.

Madame, Monsieur,

Dans un souci d'optimiser le délai de réponse aux demandes de certificats d'alignement, je vous invite à les transmettre au service « GESTION DU DOMAINE PUBLIC » à l'adresse suivante :

HOTEL DE VILLE
Gestion du Domaine Public
Place de la République
92700 COLOMBES

Par ailleurs, toute vente sur notre commune est assujettie à un contrôle de conformité du raccordement auprès de la société EAU ET FORCE, sis, 300 rue Paul Vaillant Couturier 92000 NANTERRE.

Il est à noter que cette transaction entraîne un coût financier. Pour toute interrogation, je vous prie de vous rapprocher de leurs services au 08 10 37 83 78 (coût d'un appel local)

Enfin pour les rues départementales, le service voirie du CONSEIL GENERAL DES HAUT-DE-SEINE, sis, 64 rue des Bas 92230 GENNEVILLIERS sera amené à vous communiquer les alignements afférents à leur voies.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire,


Hervé HEMONET

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

COMMUNE DE COLOMBES

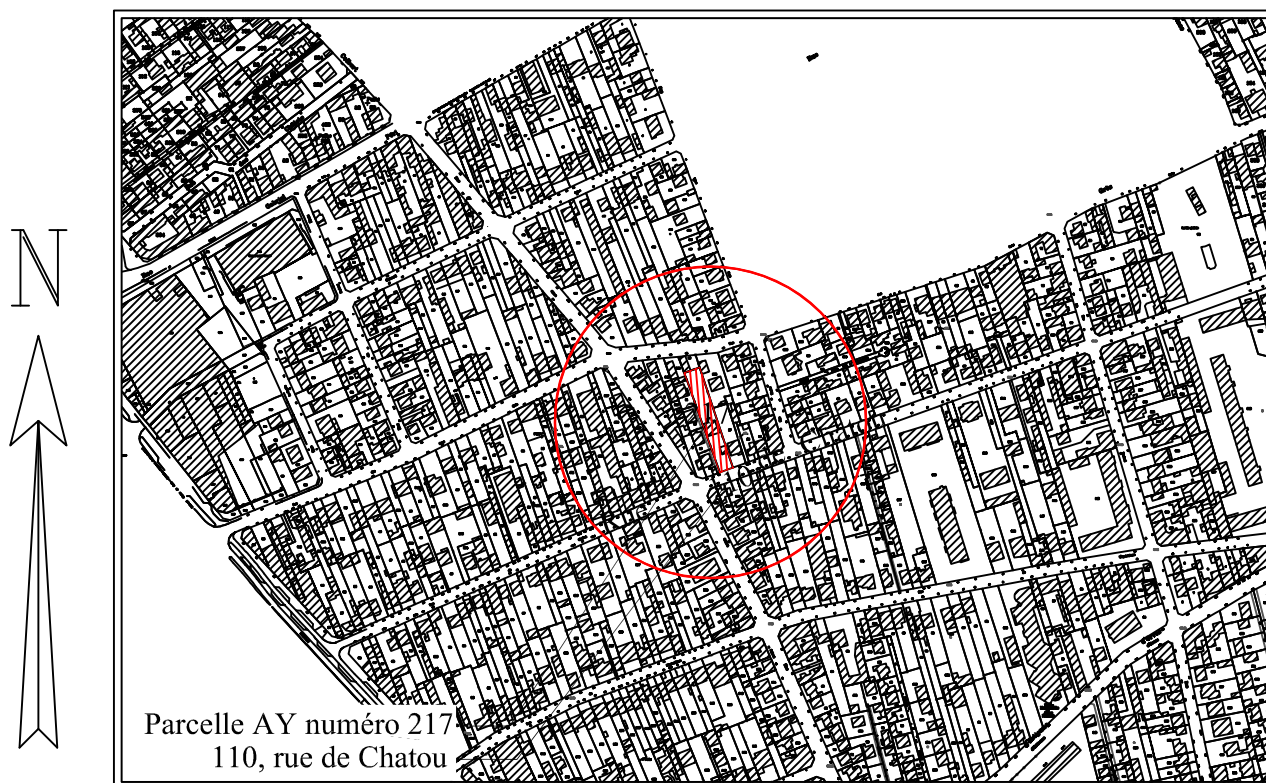
Propriété des Consorts POURTIER

Sise : 110, rue de Chatou

Cadastre : Section AY numéro 217

Contenance cadastrale : 710 m²
(Superficie réelle non connue)

PLAN DE SITUATION



Echelle 1/5000

Sylvain DEVAUX

Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.

15, bd Aristide Briand 108, chemin de Paris

92 150 SURESNES 78 990 ELANCOURT

Téléphone : 01 45 06 27 60 Téléphone : 01 30 50 19 95

Télécopie : 01 46 97 03 36 Télécopie : 01 30 51 16 35

Courriel : urbanisme@devaux-expert.fr et sylvain@devaux-expert.fr

Dossier 170047

FEVRIER 2017

Reproduction réservée

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Cadastre - Mise à Jour : DECEMBRE 2003

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

COMMUNE DE COLOMBES

Propriété des Consorts POURTIER

Sise : 110, rue de Chatou

Cadastre : Section AY numéro 217

Contenance cadastrale : 710 m²
(Superficie réelle non connue)

PLAN DE MASSE



Echelle 1/1000

Sylvain DEVAUX

Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.

15, bd Aristide Briand 108, chemin de Paris

92 150 SURESNES 78 990 ELANCOURT

Téléphone : 01 45 06 27 60 Téléphone : 01 30 50 19 95

Télécopie : 01 46 97 03 36 Télécopie : 01 30 51 16 35

Courriel : urbanisme@devaux-expert.fr et sylvain@devaux-expert.fr

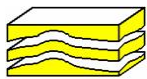
Dossier 170047

FEVRIER 2017

Reproduction réservée

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Cadastre - Mise à Jour : DECEMBRE 2003



Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 07/02/2017		Références : 794273												
<input type="checkbox"/> Renseignement fournis selon le plan joint														
<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td></tr> </table> Code postal	9	2	7	0	0	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td></td><td>A</td><td>Y</td></tr> </table> Sect. Cadast.		A	Y	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>7</td></tr> </table> Parcelle	0	2	1	7
9	2	7	0	0										
	A	Y												
0	2	1	7											
Adresse : 110 RUE DE CHATOU 92700 COLOMBES		Votre référence : 170047												
Adresse complémentaire : _____		_____												
Parcelles complémentaires : _____		_____												

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

Possibilité de dissolution du gypse antéludien - Seine-Saint-Denis par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et 18 avril 1995 (PPR) (1)

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

en dehors en zone de carrière ⁽¹⁾ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement ⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr		T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne sablière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne glaisière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa		Pa
<input type="checkbox"/> Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines en carrière par piliers	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations superficielles armées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines par injection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière <input type="checkbox"/> à ciel ouvert <input type="checkbox"/> souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Remblaiement de la carrière	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>

Pa : en partie

(1) Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir